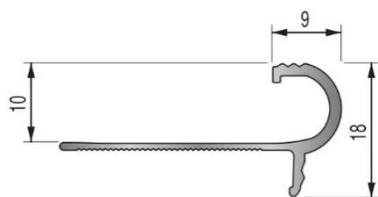
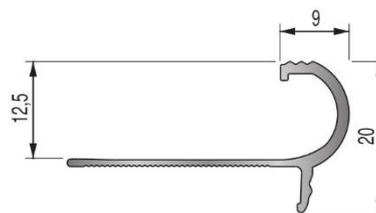


FT169 – Nez de marche florentin*Modèle 10 mm**Modèle 12,5 mm***Descriptif**

Profilés striés en aluminium brut ou anodisé pour nez de marche carrelés.

Sécurisent les escaliers en réduisant les risques de glissade.

Protègent les supports.

Masquent les coupes du revêtement.

Pose encastrée : en même temps que le carrelage.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur ou en extérieur.

Trafic tertiaire ou domestique.

Matières

- Alliage d'aluminium (nuance EN AW-6060 T5) brut ou anodisé selon le modèle

Références

Modèle	Matière et finition	Longueur	Référence
10 mm	Aluminium brut	2,5 mm	55 07 540
	Aluminium anodisé naturel		55 07 510
12,5 mm	Aluminium brut		55 07 530
	Aluminium anodisé naturel		55 07 520

Mise en œuvre



- Ces profilés se posent après la mise en œuvre du carrelage sur la contre-marche et avant la mise en œuvre du carrelage sur le plat de marche.
- Carreler la contre-marche afin que le revêtement arrive au niveau du plat de marche.
- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- En cas d'aboutage, prévoir un jeu de 2 mm pour la dilatation.
- Protéger les parties visibles du profilé à l'aide, par exemple, d'un adhésif en PVC.
- Enduire la marche de colle à carrelage.
- Sceller la semelle du profilé dans la colle fraîche en veillant à combler de colle le creux dans l'arrondi du profilé puis mettre à niveau.
- Poser le carrelage en réalisant un joint entre le profilé et le carrelage à l'aide de croisillons et de mortier pour joint.
- Nettoyer immédiatement le profilé à l'aide d'une éponge propre et humide.
- Protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

Entretien

Utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.

Attention : en contact avec des matières alcalines ou calcaires (plâtre, ciment...), l'anodisation peut se tacher. Il est donc nécessaire de protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03